

SECURITE SOCIALE	CONVENTION de SECURITE SOCIALE ENTRE LA FRANCE ET LA PRINCIPAUTE DE MONACO	FORMULAIRE SE138-01
-----------------------------	---	--------------------------------

CERTIFICAT D'ASSUJETTISSEMENT

Article 3 § 2a et § 4 de la Convention – Article 2 et article 3 de l'Arrangement administratif particulier
du 7 avril 2000

détachement initial prolongation de détachement dérogation exceptionnelle

Dossier n°(1)

1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRAVAILLEUR
-----------	---

1.1	NOM : Nom de naissance :
	Prénoms :
1.2	Date de naissance :
1.3	Profession :
1.4	Numéro d'immatriculation à la sécurité sociale :

2.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR
-----------	--

2.1	Nom ou Raison Sociale :
2.2	Adresse :
2.3	Numéro d'identification :

3. L'EMPLOYEUR DESIGNÉ CI-DESSUS A DEMANDÉ QUE LE SALARIÉ VISE AU CADRE 1

soit détaché pour une période demois.
à partir du (jour, mois, année)
jusqu'au (jour, mois, année)
auprès de l'établissement ci-après désigné
Nom ou raison sociale :.....
Adresse :.....
pour y effectuer le travail décrit ci-dessous :
.....

4. L'INSTITUTION D'AFFILIATION CI-DESSOUS DESIGNÉE (DESIGNATION et ADRESSE) :

CAISSES SOCIALES de MONACO - 11 rue Louis NOTARI - 98000 MONACO

atteste, par le présent certificat, que le salarié visé au cadre 1
reste soumis à la législation de sécurité sociale de cet Etat
du au

Dans le cadre de :

détachement initial prolongation de détachement (*) dérogation exceptionnelle (*)

(*) Accord donné par les autorités monégasques N° ou françaises N°

(1) Ce numéro ainsi que le numéro d'immatriculation doivent être rappelés dans toute correspondance adressée par le travailleur détaché à l'organisme d'affiliation.

A....., le

Le Contrôleur des Employeurs